



BIEKERECH

6, Dikrecherstrooss
L-8523 Biekerech
www.beckerich.lu
info@beckerich.lu
Tél.: (352) 23 62 21 - 1
Fax: (352) 23 62 91 62

Extrait du REGISTRE AUX DELIBERATIONS du Conseil Communal de BECKERICH

Séance publique du 25 avril 2024

Date de l'annonce publique de la séance.....18.04.2024
Date de la convocation des conseillers18.04.2024

Présents : MM. Lagoda Thierry, bourgmestre ; Loutsch Claude et Wampach Patrick, échevins;
MM. Bohler David, Boonen Severin, Fassbinder Marco, Mmes Ruppert Nadine et
Schmartz Mickels, conseillers;
Mme Kellen Martine, secrétaire communal;

Absents : excusé-e-s M. Klein Laurent, conseiller
*En application de l'article 19bis de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988,
le conseiller M. Laurent Klein a délégué son droit de vote pour les points 2 à 7, 8.3,
8.4, et 11 à 14 de l'ordre du jour de la présente séance à Monsieur le Bourgmestre
Thierry Lagoda.*
sans motif néant

Point de l'ordre du jour: **3B**

Objet: **Fixation du taux de l'impôt commercial pour l'année 2025**

Le Conseil communal,

Vu les articles 116 et 123 de la Constitution;

Vu la loi modifiée du 16 octobre 1934 concernant l'évaluation des biens et valeurs;

Vu l'ordonnance de simplification du 31 mars 1943 (Verordnung über die Erhebung der
Gewerbesteuer in vereinfachter Form);

Vu la loi modifiée du 1er mars 1952 modifiant certaines dispositions relatives aux impôts
directs;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Considérant que le conseil communal est appelé à se prononcer sur la fixation des taux de
l'impôt foncier et de l'impôt commercial à la base d'assiette d'après le bénéfice
d'exploitation pour l'année 2025;

Entendu les explications du collège des bourgmestre et échevins proposant de maintenir
pour l'année 2025 les taux de l'impôt commercial actuellement en vigueur;

Après délibération conforme, procédant par vote à main levée,

u n a n i m e m e n t d é c i d e

de fixer pour l'année d'imposition 2025 le **taux suivant en matière d'impôt commercial**,
montant des recettes estimées à 276.500,00 Euros à inscrire sur l'article budgétaire
2/170/707120/99001:

Impôt commercial.....325%

Transmis au Ministère des Affaires intérieures par le biais de la plateforme e-MINT, à de
telles fins que de droit.

Fait et délibéré à Beckerich, date qu'en tête.

Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Beckerich, 10 mai 2024

Le bourgmestre, Le secrétaire,



[Signature]



Klima-Bündnis
Lëtzebuerg



DORFERNEUERUNGSPREIS
1996